



**Course aux drapeaux Corsaire**  
**« Commémoration de la Bataille de Grandson de 1476 »**  
**20 et 21 juin 2026**  
**Port du Pécos – 1422 Grandson**  
**AVIS DE COURSE (AC)**

Version 2, du 09.05.2026

Organizing Authority: CVG

[NP] signifie que cette règle ne peut pas être motif à une réclamation par un bateau. Ceci modifie la RCV 60.1.  
[SP] indique une règle pour laquelle une pénalité standard peut être appliquée sans instruction par un membre du Comité, ou une pénalité discrétionnaire (DP) qui peut être appliquée après une instruction, par un Comité de réclamation (PC).  
Ceci modifie les RCV 60.5(b)(3) et A5.

<b>1</b>	<b>Règles</b>
1.1	L'événement est régi par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV).
1.2	Les règles suivantes de SWISS SAILING s'appliquent et peuvent être téléchargées à l'adresse <a href="https://www.swiss-sailing.ch/fr/">https://www.swiss-sailing.ch/fr/</a> <ul style="list-style-type: none"><li>• <a href="#">Prescriptions</a> de SWISS SAILING relatives aux RCV</li><li>• Directives d'application de SWISS SAILING relatives aux <a href="#">Codes 20 et 21 de World Sailing</a></li></ul>
1.3	Cette régata s'inscrit dans le cadre d'une fête de commémoration de la bataille de Grandson de 1476, et de manifestations organisées sur la place des Quais au port de Grandson. Le samedi 21 juin 2026, elle a lieu en même temps que les régates <i>Bol d'Or et Bol D'R du lac de Neuchâtel</i> .
1.4	-
1.5	Pour les RCV, le texte anglais fait foi, sauf si une autre langue est définie dans une prescription de SWISS SAILING. Dans ce cas, la langue de la prescription fera foi.
<b>2</b>	<b>Instructions de course</b>
2.1	Les instructions de course seront disponibles sur le serveur <a href="https://www.manage2sail.com/fr-CH/event/01588172-10d8-41c2-b424-5f0db2fde1be#!/">https://www.manage2sail.com/fr-CH/event/01588172-10d8-41c2-b424-5f0db2fde1be#!/</a> au plus tard 48 heures avant le premier signal d'avertissement de l'événement.
<b>3</b>	<b>Communication</b>
3.1	Le tableau officiel est situé <b>uniquement</b> sur le serveur <a href="https://www.manage2sail.com/fr-CH/event/01588172-10d8-41c2-b424-5f0db2fde1be#!/">https://www.manage2sail.com/fr-CH/event/01588172-10d8-41c2-b424-5f0db2fde1be#!/</a> <i>Tout autre système d'information ne peut être considéré que comme une copie non officielle.</i>
3.2	[NP] Les communications aux compétiteurs sont faites par des moyens électroniques (e-mail – tableau officiel électronique). <b>Les concurrents doivent se doter d'un moyen (Téléphone mobile ou Tablette ou Ordinateur) pour obtenir et lire ces communications.</b> L'adresse de la personne responsable qui a été enregistrée durant la procédure d'inscription doit être valide et active durant tout l'événement. Toute difficulté de réception des communications ne pourra faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 61.4(b)(1). Aucun document imprimé ne sera fourni.
3.3	[DP] Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
<b>4</b>	<b>Admissibilité et Inscription</b>
4.1	L'événement est ouvert à tous les bateaux de la classe : CORSAIRE



4.2	Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire sur le serveur <a href="https://www.manage2sail.com/fr-CH/event/01588172-10d8-41c2-b424-5f0db2fde1be#!/">https://www.manage2sail.com/fr-CH/event/01588172-10d8-41c2-b424-5f0db2fde1be#!/</a> au plus tard le 30 mai 2026, et payer les droits d'inscription conformément à AC 5.1.								
4.3	Les inscriptions tardives peuvent être acceptées jusqu'au 15.06.2026 en s'acquittant du montant d'inscription tardive conformément à AC 5.1.								
4.4	Les informations suivantes sont à présenter à l'inscription : <ul style="list-style-type: none"><li>• Preuve de la conformité du bateau avec les règles de classe</li><li>• Pour tous les membres de l'équipage, preuve de l'appartenance à un club ou à une organisation Membre d'une Autorité Nationale (MNA) de World Sailing. Pour les compétiteurs suisses, la carte de membre de Swiss Sailing est requise.</li><li>• Pour les bateaux Suisses, preuve de l'autorisation du port de publicité</li><li>• Preuve d'une couverture par une assurance en responsabilité civile pour le bateau, telle que requise sous AC 21.</li><li>• Pour les compétiteurs de moins de 18 ans, un formulaire de consentement rempli et signé par le parent ou le représentant légal. Le formulaire est disponible sur le serveur <a href="https://www.Manage2Sail.com">https://www.Manage2Sail.com</a> &gt; Notice Board &gt; Documents. Il est à télécharger durant la procédure d'inscription.</li></ul>								
<b>5</b>	<b>Droits à payer</b>								
5.1	Droits d'inscription : CHF 50.- par bateau, doit être payé lors de l'inscription. Droits pour une inscription tardive : CHF 60.- par bateau, doit être payé lors de l'inscription.								
5.2	Les droits d'inscription et les droits d'inscriptions tardives doivent être payés par carte de crédit, TWINT ou tout système de paiement électronique autorisé, pendant le processus d'enregistrement.								
5.3	Les droits d'inscription sont dus, même si par la suite le bateau annule son inscription ou ne se présente pas à l'événement. Un remboursement ne sera possible que dans le cas d'une exclusion du bateau par l'organisateur ou par le comité de course ou si l'événement est annulé ou si le compétiteur est empêché de participer en raison d'une réglementation gouvernementale.								
<b>6</b>	<b>Publicité</b>								
6.1	[DP][NP][SP] Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Règlementation World Sailing 20.9.2 s'applique.								
<b>7</b>	<b>Format</b>								
7.1	L'événement est constitué d'une seule série qualificative.								
<b>8</b>	<b>Programme</b>								
8.1	Confirmation d'inscription : aucune.								
8.2	Programme et nombre de courses : <table border="1" data-bbox="416 1339 1294 1458"><thead><tr><th colspan="2">Pour toutes les classes, nombre de courses par jour</th></tr></thead><tbody><tr><td>Samedi 20.06.2026</td><td>1 course</td></tr><tr><td>Dimanche 21.06.2026</td><td>1 course</td></tr><tr><td colspan="2">Nombre maximum de courses pour l'événement : 2</td></tr></tbody></table> <ul style="list-style-type: none"><li>- Samedi 20.06.2026 : L'heure prévue pour le premier signal d'avertissement est à 10h30 heures.</li><li>- Dimanche 21.06.2026 : elle est prévue à 10h00 heures, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 12 heures.</li></ul>	Pour toutes les classes, nombre de courses par jour		Samedi 20.06.2026	1 course	Dimanche 21.06.2026	1 course	Nombre maximum de courses pour l'événement : 2	
Pour toutes les classes, nombre de courses par jour									
Samedi 20.06.2026	1 course								
Dimanche 21.06.2026	1 course								
Nombre maximum de courses pour l'événement : 2									
8.3	Le premier jour de course, un <b>briefing pour les concurrents se tiendra à 9h30 au Club House (Bar d'Ecoute)</b> pour la remise à chaque équipage d'un drapeau « grand pavais », qui sera à porter sur la ligne d'arrivée à terre.  Les 2 jours, l'arrivée sera jugée au comité de course. La course sera considérée comme terminée une fois le bateau amarré avec le grand pavais hissé correctement. Un membre d'équipage présent au comité de course. Le moteur est autorisé (pas obligatoire) dans l'enceinte du port, mais il doit être à poste durant l'entier de la régata.								
8.4	Les événements sociaux suivants sont organisés : <ul style="list-style-type: none"><li>• Vendredi, samedi et dimanche 19-20-21.06.2026 : Fêtes sur les Quais ; Grand écran pour la FIFA WorldCup2026, musiques et animations</li></ul>								



<b>9</b>	<b>Contrôle d'équipement</b>
9.1	Chaque bateau doit pouvoir présenter un certificat de jauge valide ou un document de conformité tel que requis par les règles de classe.
9.2	Aucune jauge initiale ne sera effectuée sur place.
<b>10</b>	<b>Lieu</b>
10.1	L'Annexe A indique la localisation de l'événement.
10.2	L'Annexe B indique la localisation des zones de course.
10.3	L'annexe B indique le dispositif de sécurité
<b>11</b>	<b>Les parcours</b>
11.1	Le parcours à effectuer sera de type parcours côtier.
<b>12</b>	<b>Système de pénalité</b>
12.1	L'annexe P des RCV, procédures spéciales pour la règle 42 s'appliquera.
<b>13</b>	<b>Classement</b>
13.1	1 course doit être validée pour constituer le championnat.
<b>14</b>	<b>Embarcation des accompagnants</b>
14.1	Les embarcations des personnes de soutien doivent être équipées d'un coupe-circuit connecté à l'allumage du moteur.
<b>15</b>	<b>Bateaux affrétés ou loués -- N/A</b>
<b>16</b>	<b>Place au port</b>
16.1	[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port. Pour les non-locataires du Port de Grandson, les places de port sont à disposition du vendredi 19.06.2026 au dimanche 21.06.2026 : contact auprès du <b>Garde-Port : M. Alain Rochat, tél +41 79 750 19 22 ou par email à <a href="mailto:port@grandson.ch">port@grandson.ch</a></b>
<b>17</b>	<b>Mise à l'eau et sortie de l'eau</b>
17.1	Le grutage pour la mise à l'eau et pour la sortie de l'eau est organisé par l'autorité organisatrice. Les réservations pour le grutage peuvent être effectuées avant l'événement auprès du responsable de la grue . <b>Jean Orini tél. +41 79 643 13 64.</b>
<b>18</b>	<b>Equipements de plongée et housses de protection sous-marines -- N/A</b>
<b>19</b>	<b>Droit à l'image, cameras et équipement électronique</b>
19.1	En participant à la régata, un concurrent accorde à l'Autorité Organisatrice et aux partenaires de l'épreuve, le droit permanent de produire, d'utiliser et de montrer, à leur discrétion, tout film, vidéo, images de l'athlète, ou du bateau, réalisés pendant la période de la compétition à laquelle participe le concurrent, sans compensation d'aucune sorte.
<b>20</b>	<b>Décharge de responsabilité</b>
20.1	Les concurrents participent à l'événement entièrement à leurs propres risques. Voir la RCV 3, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après l'événement.
<b>21</b>	<b>Assurance</b>
21.1	Chaque bateau participant doit être au bénéfice d'une assurance en responsabilité civile, valable en compétition, avec une couverture minimale d'un montant de CHF 2'000'000.-- par incident, ou son équivalent.
<b>22.</b>	<b>Prix</b>
22.1	Des prix seront distribués comme suit : <ul style="list-style-type: none"><li>• Des prix pour les 3 premiers bateaux de la Classe</li></ul>
<b>23</b>	<b>Informations complémentaires</b>
23.1	Pour toute information complémentaire veuillez contacter Yves Yersin Tél. +41 79 458 05 17 email : <a href="mailto:y.yersin@adenosine.ch">y.yersin@adenosine.ch</a>



## Attachment A / Annexe A :

### Venue / Lieu :



### Address / Adresses :

Cercle de la Voile de Grandson  
Port du Pécos  
CH-1422 Grandson

### Accommodation / Logements :

#### Hotels :

Hôtel Résidence du Lac  
Rue Basse 36, 1422 Grandson  
+41 (0)24 446 26 76  
[info@hotel-residencedulac.ch](mailto:info@hotel-residencedulac.ch)

<https://hotel-residencedulac.ch/>

#### Tourist Office :

La Maison des Terroirs  
<https://maisondesterroirs.ch>  
Épicerie fine  
Rue Haute 13 · 1422 Grandson · < 1 km  
Fermé · Ouvre demain à 09:30 · Plus d'heures  
+41 (0)24 445 60 60

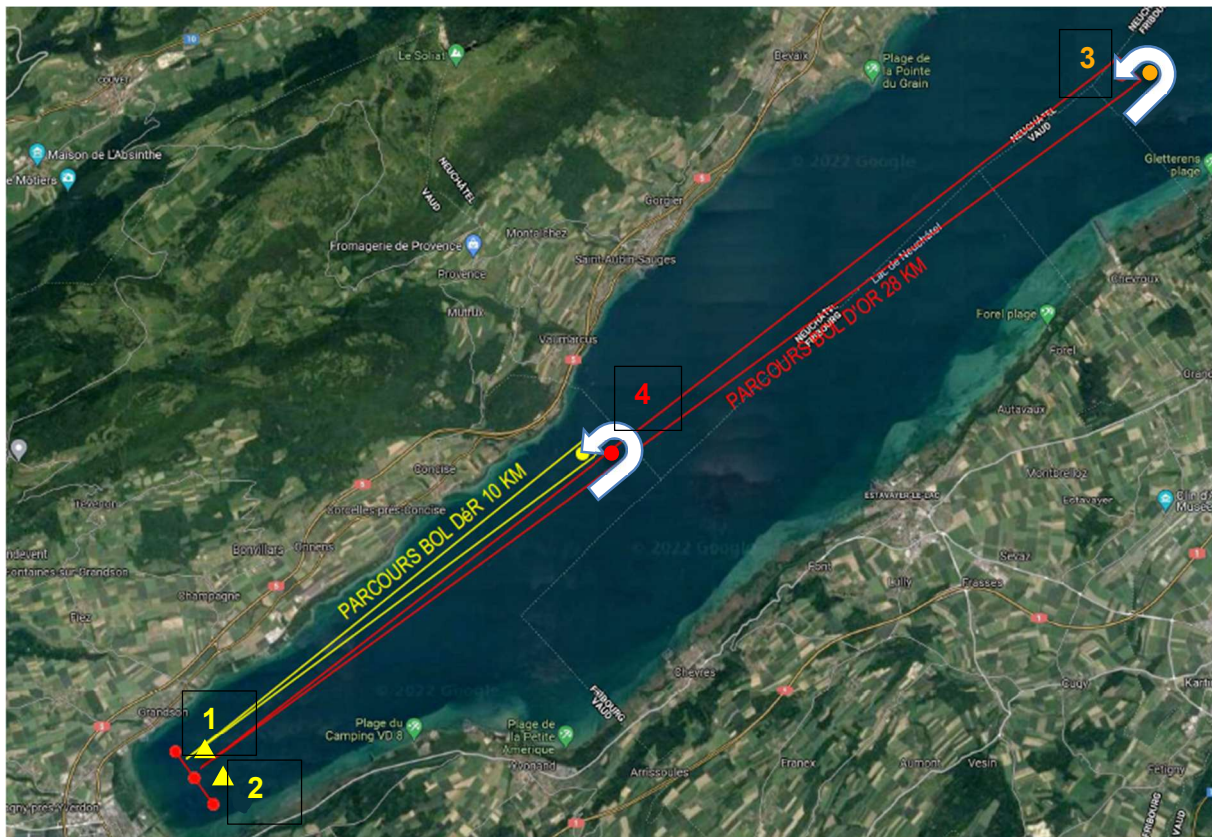
#### Camping :

Camping Le Pécos  
Chemin du Pécos 35  
1420 Grandson  
+41 (0)24 445 49 69

## Attachement B / Annexe B :

### Race Area / Zones de Course :

Cette carte est également utilisée pour les Régates « Bol d'Or et Bol D'R du lac de Neuchâtel » qui auront lieu le samedi 21 juin 2026.



#### Parcours Monocoques et Multicoques : Départ -> Marque 3 -> Arrivée

Marques		Positions (approx.)		
Départ	Grandson	N 46°48'12"	E 006°38'33"	Départ <i>entre deux bouée tétraédriques jaunes</i>
Marque 3	La Motte	N 46°56'24"	E 006°54'17"	Bouée cylindrique orange à laisser à bâbord.
Arrivée	Grandson	N 46°48'12"	E 006°38'33"	Arrivée en la bouée cylindrique tétraédrique jaune et la jetée.

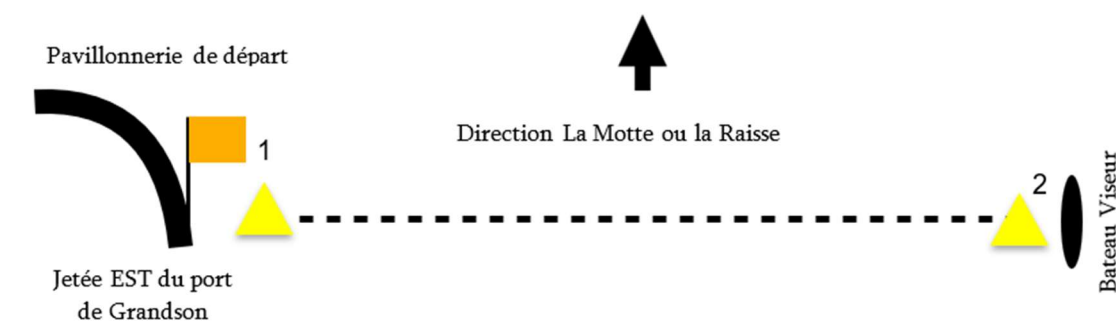


**Parcours Dériveurs 1 Tour: Départ -> Marque 4 -> Arrivée**

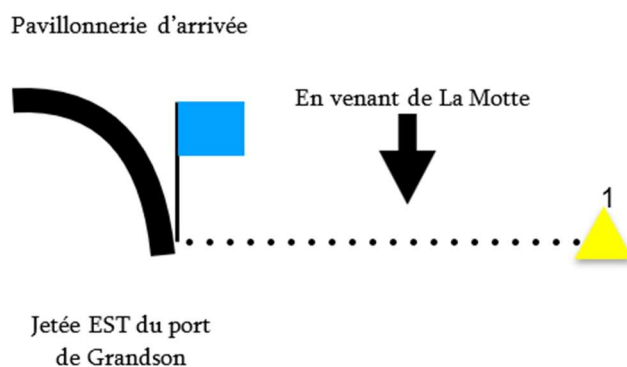
**Parcours Dériveurs 2 Tours: Départ -> Marque 4 -> Marque 1 -> Marque 4 -> Arrivée**

Marques		Positions		
Départ	Grandson	N 46°48'12"	E 006°38'33"	Départ <b>entre les bouées tétraédriques jaunes</b>
Marque 4	Devant le port de Concise	<b>N 46°84'25"</b>	<b>E 006°72'72"</b>	Bouée cylindrique <b>rouge</b> à laisser à bâbord.
Marque 1	Grandson	N 46°48'12"	E 006°38'33"	Bouée <b>tétraédrique jaune</b> à laisser à bâbord.
Arrivée	Grandson	N 46°48'12"	E 006°38'33"	Arrivée en la bouée <b>tétraédrique jaune</b> cylindrique et la jetée.

Ligne de départ



Ligne d'arrivée





## Attachement C / Annexe C :

### Safety organization / Organisation de la sécurité :

La sécurité des concurrents est assurée par le dispositif de surveillance mis en place par l'autorité organisatrice, par les sociétés de sauvetage et par la police.

**Responsable sécurité: Patrick Aerny (079 238 80 93)**

**PERMANENCE COURSE : Yves Yersin, resp. manifestation, comité CVG : 079 458 05 17**

POLICE	117	Centre de toxicologie	145
POMPIER	118	Brigade du lac, VD	024 557 62 41
URGENCE Santé et ambulance	144	Police Estavayer , FR	026 305 91 60
REGA	1414	Sauvetage Portalban / Delley	026 677 31 17

Après avoir alerté les secours, dans la mesure du possible, les concurrents prendront les mesures suivantes :  
Si possible amener le foc et hisser le pavillon de détresse ou montrer dans l'étai un coussin, un pare-battage

Tout bateau ayant rencontré un problème qui a pu donner lieu à un appel aux secours de la part d'un autre concurrent, est tenu dans tous les cas, même s'il a réussi à régler son problème par ses propres moyens, d'en informer immédiatement la centrale de surveillance par téléphone et non par SMS  
(Permanence course 24/24) : **+41 79 458 05 17**

Les bateaux renonçant à prendre le départ ou abandonnant ont l'obligation de s'annoncer par téléphone (et non par SMS) le plus rapidement possible à la centrale de surveillance  
(Permanence course 24/24) : **+41 79 458 05 17**

Un bateau n'ayant pas annoncé son abandon ou sa renonciation à prendre le départ pourra se voir refuser, pendant une année au moins, sa participation aux courses organisées par le CVG.